

RCS : VIENNE
Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00561
Numéro SIREN : 911 509 388
Nom ou dénomination : A.J.P. CARRELAGES ET SANITAIRES

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2022 sous le numéro de dépôt A2022/009317

A.J.P. CARRELAGES ET SANITAIRES
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : ZAC LANTEY, 38510 ARANDON PASSINS
911 509 388 RCS VIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 28 octobre,
A 11 heures,

Les associés de la société A.J.P. CARRELAGES ET SANITAIRES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la société, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jérémy PACE, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Aurélien PACE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- copie de l'acte de cession d'actions,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Cession d'actions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Jérémy PACE de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Aurélien PACE
Né à BELLEY le 18 novembre 1991
De nationalité française
Demeurant 1250 route de Concharbin, 38510 ARANDON PASSINS

Monsieur Aurélien PACE met donc fin à son mandat de Directeur Général dès ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la cession d'actions intervenue ce jour entre Monsieur Jérémy PACE et Monsieur Aurélien PACE :

- Cession de 45 actions appartenant à Monsieur Jérémy PACE au profit de Monsieur Aurélien PACE.

Conformément aux statuts et plus particulièrement à l'article 12, cette cession intervenant entre associés, est libre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

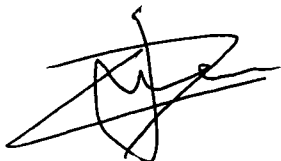
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

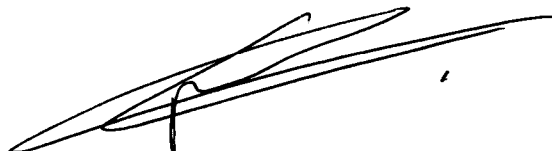
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

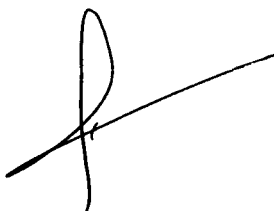
Jérémy PACE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a series of loops and a horizontal stroke at the end.

Aurélien PACE

A handwritten signature in black ink, featuring a long, sweeping horizontal stroke with several smaller strokes above and below it.

Pour la société DEMEURES ET RESIDENCES
Jean-Luc PACE

A handwritten signature in black ink, showing a stylized 'J' and 'L' with a long horizontal stroke extending to the right.